

Déchets : Questions fréquentes

Les réponses à vos principales questions sur les déchets.

Mon bac de collecte des ordures ménagères n'est pas adapté à ma quantité de déchets. Comment puis-je le remplacer ?

Contactez un agent de l'Agglo via le formulaire en ligne (dans la rubrique 'Services en ligne') ou par mail (infodechets@epernay-agglo.fr). Il vérifiera la capacité de votre bac en fonction de la composition de votre foyer. Votre bac sera changé si sa capacité est différente des règles de dotation prévues.

Mon bac a été volé. Que dois-je faire ?

Faites une déclaration de vol au commissariat de police. Contactez ensuite un agent de l'Agglo. Votre bac sera remplacé contre la remise de votre déclaration.

Mon bac est cassé : comment puis-je le remplacer ?

Contactez un agent de l'Agglo via le formulaire en ligne (dans la rubrique 'Services en ligne') ou par mail (infodechets@epernay-agglo.fr).

Le bac de mes voisins traîne toute la journée dans la rue. Que puis-je faire ?

Parlez-en avec eux et sensibilisez-les à l'idée que ce n'est pas très agréable en terme d'hygiène et d'encombrement des trottoirs. S'ils ne prennent aucune mesure, contactez l'Agglo.

Qui s'occupe de l'entretien des bacs ?

Vous êtes tenus d'en assurer vous-même le nettoyage.

J'organise une fête et je n'aurai pas la place de tout stocker. Comment puis-je faire ?

Vous devrez apporter vos bouteilles en verre aux bornes de tri sélectif, vos papiers et cartons en déchèterie ...

Mes bacs/sacs de tri n'ont pas été collectés, pourquoi ?

Votre bac ou votre sac a peut-être été oublié...
Ou il n'a pu être collecté (stationnement gênant dans la rue).
A moins qu'il ne contenait des erreurs de tri.

Contact

Tél. 03 26 56 47 15

infodechets@epernay-agglo.fr